

Téléphone :
Télécopie :

DROIT DE COMMUNICATION



SASU
Par son représentant légal

R

Le 7 juin 2013

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des dispositions des articles L. 81, L. 85 et L. 102 B du livre des procédures fiscales, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir les documents suivants concernant Monsieur **I né le 03/03/1952.**

Pour la période allant du **01/01/2010 au 31/12/2011** :

- M J Il est-il associé de votre société ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre de parts détenues et les variations éventuelles sur la période
- Existe t-il un compte courant d'associé ou de tiers, ouvert au nom de M e sur la période ? Dans l'affirmative, copie du ou des comptes et le cas échéant le détail des intérêts versés ainsi que le détail des écritures correspondantes
- Nature et montant des sommes versées à M I (salaires, honoraires, redevances, remboursement de frais, avance sur frais, avantage en nature, dividendes, jetons de présence...)
- Copie des pièces justificatives afférentes aux sommes versées
- Copie de toutes les écritures comptables se rapportant à ces opérations (grand livre, journal des O.D.)

Je vous précise que cette opération ne constitue pas une vérification de votre situation fiscale, et vous indique que le refus de communiquer est sanctionné par une amende fiscale prévue par les dispositions de l'article 1734 du Code général des impôts.

Je vous prie d'agrée, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le contrôleur des Finances Publiques,